

# COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Mai 2015

L'an Deux mille quinze, le Mardi 19 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

## **Présents :**

Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Alain MEILLON - Eric BAYEUX - Stéphane BARETTE - Omar TOUZANI – Daniel JOLY

Mmes Corinne FORVEILLE - Mélanie LECOUTURIER – Nathalie JARDIN

## **Absents excusés :**

- Catherine MARIE donnant pouvoir à Stéphane BARETTE
- Isabelle MIALDEA donnant pouvoir à Omar TOUZANI
- Gilbert LUBIN donnant pouvoir à Norbert LESAGE
- Samuel BEAUREPAIRE

## **Absent non excusé :**

- Jacques VERTES

**Elu secrétaire :** M. Alain MEILLON

## **N° 2015-07-01 : Projet de Territoire et Schéma de Mutualisation :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Villy-Bocage est membre de la Communauté de Communes Villers-Bocage Intercom.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales (issu de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales) met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre l'élaboration et l'adoption d'un SCHEMA de MUTUALISATION des services.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un SCHEMA de MUTUALISATION vise à optimiser et à clarifier l'offre et le fonctionnement des services du territoire, afin de créer les meilleures conditions pour la mise en œuvre du PROJET de TERRITOIRE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport présenté par la Communauté de Communes de Villers-Bocage Intercom et dont le contenu provient d'un travail de consultation et de coproduction associant les 27 communes membres de l'intercommunalité.

Conformément à la loi, le rapport relatif au PROJET de TERRITOIRE et au SCHEMA de MUTUALISATION de Villers-Bocage Intercom est soumis à l'avis des communes membres pour une durée de trois mois, du 5 mars au 5 juin 2015. Il est précisé qu'à défaut de délibération du Conseil municipal, l'avis est réputé favorable.

Suite à cette présentation, un débat a lieu entre les membres du Conseil Municipal.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16/12/2010 ;

Vu l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 ci-annexé ;

Profitant de cette phase de coproduction ouverte par l'intercommunalité, le Conseil municipal souhaite partager des observations jugées utiles pour la mise en œuvre du projet et souhaite en modifier, supprimer, améliorer l'écriture selon les termes ci-dessous :

**Modifier :**

N° du paragraphe	Observations	Propositions d'amélioration d'écriture du projet
7	Formulation des paragraphes 1 - 2 et 3 <b>supprimée</b> purement et simplement <b>Nombre de votes "Pour la suppression" : 13</b>	<b>Alternative</b> : Préservation des Pôles Scolaires actuels et de leur gestion par les communes. Cela s'applique au temps Scolaire et Périscolaire (TAP). En cas d'étude de transfert, <b>les Pré-requis exigés</b> seraient les suivants : - Maintien des Pôles existants - Autonomie de gestion globale

**Supprimer :**

N° du paragraphe	Formulation à supprimer ou à modifier	Vote relatif à la formulation originale mise en débat			Alternative proposée par le Conseil Municipal
		Nombre de votes « contre »	Nombre de votes « pour »	Nombre d'abstentions	
13	Formulation à supprimer purement et simplement	6	0	7	Aucune

**Ajouter :**

N° du paragraphe	Formulation à AJOUTER	Vote relatif à la formulation originale mise en débat			Alternative proposée par le Conseil Municipal
		Nombre de votes « contre »	Nombre de votes « pour »	Nombre d'abstentions	
<b>Ajout n° 15</b>	<b>AJOUT nouveau paragraphe avec nouvelle Formulation</b>	0	13	0	Adduction et Traitement de l'eau : Extension du Mode de Fonctionnement de la SAEPB à toutes les communes du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, **émet un avis favorable** sur le projet de « PROJET de TERRITOIRE et SCHEMA de MUTUALISATION » 2015-2020 ci-annexé, après intégration des avis modificatifs repris dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. La séance est levée à 23 heures 15 mn.